Cec
FRC
6053

OBSERVATIONS

SUR

LA POSITION ACTUELLE

DE

LA CAISSE D'ESCOMPTE.

M+W 11194

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

OBSERVATIONS

SUR

LA POSITION ACTUELLE

DE LA CAISSE D'ESCOMPTE.

Deux motions ont inculpé la Caiſſe d'Eſcompte, ſes Adminiſtrateurs & leurs opérations.

Le n°. XL du Courrier de Provence a donné la premiere de ces motions au Public; la ſeconde a été prononcée dans la Séance du Vendredi 20 Novembre, & imprimée par ordre de l'Aſſemblée Nationale.

Ces deux motions ont dû porter une bien grande atteinte au crédit de cette Caiſſe; auſſi depuis qu'elles ſont connues, le nombre des perſonnes qui ont voulu réaliſer des billets a quadruplé; la porte de cet Etabliſſement en a été tellement aſſaillie jour & nuit, que ce qui paroîtra le plus extraordinaire dans un temps plus calme, c'eſt que la Caiſſe d'Eſcompte n'ait réellement pas ſuſpendu ſes paiemens, qu'elle ait pu ſuffire ſeule aux beſoins ordinaires & extraordinaires,

& que ſes billets n'aient pas perdu dans le commerce.

Ce n'étoit certainement pas la cataſtrophe d'une banqueroute qui auroit déterminé celle de l'Etat que l'Auteur des deux motions vouloit provoquer; il avoit trop concouru aux décrets de l'Aſſemblée Nationale, qui ont mis la dette publique ſous la garde & la loyauté de la Nation Françoiſe, & qui l'ont ſanctionnée dans toute ſon intégrité; il avoit trop fortement prononcé que le mot *banqueroute* ne devoit ni ne pouvoit jamais ſouiller les procès-verbaux de l'Aſſemblée Nationale, pour que ſes intentions puſſent être calomniées: mais ſcandaliſé des Arrêts de ſurſéance accordés à la Caiſſe d'Eſcompte, *& dont elle auroit pu profiter*: mais intimement perſuadé que c'étoit par ignorance ou par corruption, & principalement pour ménager la facilité de multiplier des bénéfices, que les Adminiſtrateurs de cette Caiſſe les avoient ſollicités & obtenus, il a cru devoir s'élever contre ces Arrêts, & conclure expreſſément à ce qu'ils fuſſent révoqués.

Si, ſans compromettre la derniere reſſource de l'Etat, les Adminiſtrateurs de la Caiſſe euſſent pu rendre un compte public de leurs opérations; s'ils euſſent pu juſtifier que dans l'eſpoir enviſagé comme prochain du rétabliſſement de l'équilibre entre les recettes & les dépenſes, le Roi & ſon

Miniſtre avoient eu recours à eux pour ſubvenir aux beſoins les plus urgens ; s'ils euſſent déclaré que ſans les ſecours qu'ils ont fourni, la banqueroute précédoit l'époque de la réunion des Députés qui devoient compoſer l'Aſſemblée Nationale ; s'ils euſſent annoncé que ſans de nouveaux ſecours, qu'on ne pouvoit trouver ailleurs, la fatalité des circonſtances, qui avoit enchaîné pendant trois mois la bonne volonté des Membres de cette auguſte Aſſemblée & qui en avoit ſuſpendu les travaux, eût déterminé la banqueroute pendant ſes Séances, au moment même où elle la proſcrivoit avec tant d'énergie ; on auroit vu que ce n'étoit point à la Caiſſe, mais à l'Etat lui-même que les Arrêts de ſurſéance avoient été accordés. Dès lors l'Auteur des deux motions, connoiſſant la vraie cauſe du mal, eût propoſé d'y appliquer les remedes les plus ſalutaires ; dès lors il n'eût rien négligé pour faire renaître la confiance publique en s'occupant eſſentiellement, non pas de la ſituation de la Caiſſe & de ſes opérations, mais de celle de l'Etat & du rétabliſſement de ſes Finances.

C'eſt donc uniquement parce qu'on a ignoré la vraie ſituation de la Caiſſe vis-à-vis de l'Etat, les ſecours qu'elle a fournis, les ſervices qu'elle a rendus, qu'on a prononcé anathême contre elle & ſes Adminiſtrateurs : mais aujourd'hui que

tout va être connu ; aujourd'hui que l'on ſaura que ſur cent quatorze millions de billets qui ſont en émiſſion le 30 Novembre, il en a été fourni quatre-vingt-dix millions pour l'Etat, & notamment ſoixante-ſix depuis le mois de Septembre dernier, pourquoi ne pourroit-on pas eſpérer de conquérir les ſuffrages des Membres de l'Aſſemblée, qui ne ſe ſont montrés les plus zélés détracteurs de cet Etabliſſement que par la ſeule raiſon qu'ils en croyoient les opérations dangereuſes & nuiſibles au crédit public ?

Pour parvenir à ce but, il eſt néceſſaire de jeter un coup d'œil rapide ſur l'état des Finances pendant l'année 1788, & de faire connoître l'influence des opérations miniſtérielles ſur le crédit public.

Les premiers mois de cette même année forment l'époque la plus mémorable de la proſpérité de la Caiſſe d'Eſcompte.

Elle avoit en eſpeces, le 3 Avril 1788, environ cinquante-deux millions, & elle avoit aidé le Commerce, la Banque & différentes Manufactures par une émiſſion de cent vingt mille de ſes billets.

Différentes opérations du Gouvernement, dont on n'avoit pas prévu les funeſtes effets, ayant porté atteinte, dès le mois de Mai de cette même année, au crédit public, la Caiſſe en reſſentit les

premiers contre-coups ; ſon numéraire diminua rapidement, & le 15 Août il ne lui reſtoit plus que dix-neuf millions : mais auſſi elle avoit fait rentrer pour quarante-quatre millions de billets, & il n'y en avoit plus que ſoixante-ſeize en circulation ; en ſorte qu'en continuant à les diminuer chaque jour, elle ſeroit parvenue ſans ſecouſſe à une liquidation abſolue, ſi les circonſtances l'avoient rendue néceſſaire.

Cependant les conſeils du principal Miniſtre qui dirigeoient alors les Finances, ayant perſonnellement éprouvé les effets du diſcrédit général, le déterminerent à ſuſpendre le rembourſement de toutes les dettes exigibles à termes fixes, & à créer des billets rembourſables dans un an, qui devoient entrer dans une proportion quelconque dans tous les genres de paiement que feroit le Tréſor Royal.

Un Arrêt du Conſeil du 16 Août, en jetant l'effroi chez tous les Créanciers de l'Etat, annonça cette opération déſaſtreuſe. Ceux qui l'avoient jugée néceſſaire, calculant enſuite dans leur intérieur l'énormité des engagemens qu'ils avoient ſur la place & les moyens qui leur reſtoient pour y ſatisfaire, ſentirent bientôt que ſi la Caiſſe d'Eſcompte continuoit ſa liquidation, ils n'auroient plus aucune reſſource : en conſéquence, à l'inſçu des Adminiſtrateurs de cet Etabliſſement, ils firent rendre, le 18 du même mois,

un nouvel Arrêt qui autoriſoit la Caiſſe à ſuſpendre le paiement de ſes billets, & à en acquitter le montant en lettres de change ſur Particuliers, en bonifiant l'eſcompte.

L'affiche de cet Arrêt faite le 19, donna pour la premiere fois connoiſſance de ſes diſpoſitions aux Adminiſtrateurs. Ils s'empreſſerent de le repouſſer, & ils continuerent à payer en eſpeces leurs billets, en obſervant néanmoins les précautions que l'affluence des demandeurs preſcrivoient.

Cet état des choſes ne pouvoit pas durer; le cri général forca le principal Miniſtre à demander ſa retraite, & l'opinion publique déſigna M. Necker pour ſon ſucceſſeur.

Ce Miniſtre ne ſe diſſimula pas ſans doute l'étendue des obligations qu'il contractoit; mais perſuadé que la confiance dans l'Adminiſtrateur donne le plus grand eſſor au patriotiſme & au crédit, il prit le timon des Finances.

Il n'y avoit alors que quatre cent mille livres en eſpeces ou billets de Caiſſe au Tréſor Royal; les aſſignations & reſcriptions des quatre derniers mois de l'année 1788, & des huit premiers de 1789 avoient été négociées, & il eſt probable qu'il ne reſtoit que quarante millions d'aſſignations ou reſcriptions diſponibles, payables dans les mois de Septembre, Octobre, Novembre & Décembre 1789.

Avec d'auſſi foibles moyens, il falloit ſuppléer aux reſſources que le précédent Miniſtre avoit cru trouver dans la création des billets du Tréſor Royal ; M. Necker les proſcrivit, & ne pouvant négocier à aucun prix quinze millions d'aſſignations & reſcriptions, qui avoient alors treize, quatorze & quinze mois de terme, il s'adreſſa aux Adminiſtrateurs de la Caiſſe d'Eſcompte.

L'intervention perſonnelle du Roi, le bien de l'Etat, la tenue prochaine des Etats-Généraux, furent les motifs qui les déterminerent à conſommer cette opération le quatre Septembre 1788.

Le 16 Octobre, il leur fut propoſé une nouvelle négociation de quinze millions. La délibération priſe le même jour par les Adminiſtrateurs, établit, qu'après avoir balancé les avantages & les inconvéniens d'un refus, ils ne ſe détermineront à conſommer cette négociation qu'en déclarant au Roi & à ſon Miniſtre, que la ſomme de trente millions de ſecours, que les circonſtances les forçoient de fournir à l'Etat, abſorbant le fonds de réſerve, appartenant aux Actionnaires, ils ne pouvoient augmenter par la ſuite ces ſecours ſur des effets à une échéance auſſi longue, ſans compromettre les intérêts des porteurs de billets ; qu'ainſi de

nouvelles négociations de ce genre, seroient inutilement proposées.

Le secret qu'il fallut garder sur cette double opération, qui procura au Trésor Royal dix millions pendant chacun des trois derniers mois de 1788, produisit les meilleurs effets. Personne n'ignoroit que le précédent Ministre n'avoit trouvé d'autres ressources que la création des billets du Trésor Royal pour payer les rentes, pensions, gratifications, gages, appointemens, intérêts de cautionnement, &c. Cependant M. Necker satisfaisoit à tous ces objets, & l'on n'avoit connoissance d'aucune opération extraordinaire : alors la confiance & le crédit commencerent à renaître ; au lieu de dix-neuf millions en especes qui existoient dans les coffres de la Caisse le 15 Août, il s'en trouva trente-deux le premier Janvier 1789, & il n'y avoit en circulation qu'environ cent deux millions de billets, y compris les trente fournis au Trésor Royal.

Quoique cet état fût satisfaisant, quoiqu'on dût se promettre les plus grands avantages de la tenue prochaine des Etats-Généraux, les Administrateurs, dès le huit Novembre précédent, avoient fait un traité avec le Correspondant de la Banque d'Espagne, par lequel ils l'obligeoient à leur fournir des matieres d'argent en quantité suffisante pour fabriquer douze millions qui devoient

être livrés en Décembre, Janvier, Février & Mars. Peu de jours avant l'échéance de ce premier traité, ils en firent un ſecond pour pareille ſomme de douze millions, qui devoient être fabriqués avant l'époque du 30 Juin. C'eſt au moyen de ces ſecours extraordinaires & des achats de piaſtres faits dans les différens ports du Royaume, que la Caiſſe d'Eſcompte, en payant effectivement de quatre à cinq cent mille livres par jour, ſoutint le numéraire de ſa Caiſſe à un niveau proportionnel ; elle avoit le 30 Avril plus de trente-trois millions en eſpeces, elle avoit pour plus de ſept millions de matieres dans les Monnoies ou ſur la route d'Eſpagne à Baïonne, & l'émiſſion de ſes billets étoit alors de cent quinze millions.

Si cette émiſſion ſe trouvoit plus forte au 30 Avril qu'au premier Janvier, c'eſt à raiſon d'une négociation de dix millions qui venoit récemment d'être faite ſur les billets ſolidaires de deux Adminiſtrateurs du Tréſor Royal, à trois mois d'échéance, appuyés de pareille ſomme de reſcriptions qui devoient écheoir dans le courant de l'année & qui avoient été fournies en nantiſſement.

Quarante millions de numéraire, avec la certitude qu'on le ſoutiendroit dans cette proportion juſqu'au premier Juillet, firent concevoir

aux Adminiſtrateurs l'eſpérance qu'à cette époque ils pourroient payer à Bureau ouvert : en conſéquence, pour augmenter leurs reſſources, ils ne calculerent pas les ſacrifices, & le 6 Mai, ils firent un troiſieme traité pour trois millions de piaſtres, ou quinze millions de livres tournois livrables, dix millions avant le 30 Juin, & les cinq millions reſtans avant le 15 Juillet.

Quoique le premier Miniſtre fût inſtruit de tous les efforts que la Caiſſe faiſoit pour ſe procurer du numéraire, quoiqu'il les approuvât, le défaut de réunion des trois Ordres donnant des inquiétudes, en ce que ce défaut de réunion retardoit toutes les opérations, & notamment celles relatives au rétabliſſement de l'équilibre entre les recettes & les dépenſes de l'Etat, il crut devoir prendre la précaution de faire renouveler, par un Arrêt du Conſeil, les diſpoſitions contenues dans celui du 18 Août 1788.

Malgré cet Arrêt, les paiemens de la Caiſſe euſſent repris certainement à Bureaux ouverts le premier Juillet : en effet, le 16 Juin, il exiſtoit trente-un millions en eſpeces; il y en avoit près de huit dans les Fabriques ; on avoit traité pour quinze avec le Correſpondant de la Banque d'Eſpagne, ce qui formoit cinquante-trois millions. On attendoit d'ailleurs des ſecours d'Hollande, d'Anvers, de Bruxelles & de tous les

pays d'où il avoit été poſſible d'importer des matieres ou des eſpeces, & il n'y avoit que cent treize millions de billets en circulation, quoique le dix du même mois de Juin, la Caiſſe eût de nouveau eſcompté douze millions de billets à trois mois, préſentés par les Tréſoriers des Etats de Languedoc, Bretagne & Artois, appuyés de bordereaux d'Emprunts précédemment ouverts pour le ſecours de l'Etat dans ces différentes Provinces. Mais la révolution du 23 Juin déconcerta toutes ces meſures. Celles des 12 & 14 Juillet en ont rendu l'exécution impoſſible, puiſque depuis ces dernieres époques, au lieu de parvenir à balancer les recettes avec les dépenſes, une grande partie des impoſitions ordinaires, la Gabelle, les Aides, & pluſieurs autres, ont été ouvertement refuſées dans les Provinces.

Ces événemens déſaſtreux ont été développés par le premier Miniſtre, dans le Diſcours qu'il prononça à l'Aſſemblée Nationale le 24 Septembre; il n'avoit dans ce moment aucune reſſource. Le premier Emprunt de trente millions à quatre pour cent n'avoit rien produit. Le ſecond de quatre-vingt millions, moitié en eſpeces, moitié en effets, qui avoit été ſubſtitué à celui de trente millions, ne fourniſſoit que de très-médiocres ſecours, malgré tous les avantages qu'il préſentoit aux Capitaliſtes Nationaux & Etrangers.

L'Aſſemblée Nationale avoit bien mis, par ſon décret du 13 Juin, la dette publique ſous la garde & la loyauté de la Nation Françoiſe. Celui du 27 Août l'avoit bien ſanctionnée dans toute ſon intégrité : mais depuis ces deux époques, le gage ſpécial des anciennes dettes, *les Aides & Gabelles* avoient diſparu. Quelle garantie reſtoit-il donc pour les nouvelles ? Auſſi le premier Miniſtre ne diſſimula pas que les affaires de Finances étoient graduellement arrivées au dernier terme de l'embarras ; il ſollicita pour qu'on voulût bien s'en occuper extraordinairement ; il demanda une contribution patriotique, un ſecours de quatre-vingt à quatre-vingt-dix millions pour le reſtant de cette année ; un autre ſecours de quatre-vingt millions pour les premiers mois de l'année prochaine ; il demanda enfin que la Caiſſe d'Eſcompte fût autoriſée à aider le Tréſor Royal de tout ſon pouvoir. Ce n'eſt que le 6 Octobre que l'Aſſemblée Nationale a décrété de confiance tous les objets demandés par le premier Miniſtre. Cependant, dès le 25 Septembre, il étoit ſans moyens, les diminutions effrayantes des produits de la Ferme générale & de tous les autres genres d'impoſitions, privoient non ſeulement des fonds néceſſaires pour les dépenſes journalieres, mais obligeoient encore à en fournir pour l'acquittement des reſcriptions & aſſi-

gnations négociées depuis un an ; auſſi demanda-t-il un nouveau ſecours de douze millions à la Caiſſe d'Eſcompte, en lui propoſant d'eſcompter les billets à trois mois, d'un Adminiſtrateur du Tréſor Royal, appuyés proviſoirement d'un bordereau de l'Emprunt de quatre-vingt millions. Les Adminiſtrateurs qui, juſqu'à cette époque, avoient obtenu l'attache du Roi pour toutes les négociations qu'ils avoient faites, inſtruits qu'il avoit été nommé un Comité des Finances qui devoit s'occuper avec le Miniſtre de toutes les affaires relatives à cette partie eſſentielle de l'Adminiſtration, exigerent ſon approbation préalable qui leur fut envoyée de Verſailles, & c'eſt ſous cette approbation qu'ils fournirent, le 26 Septembre, les douze millions demandés.

Nouveau ſecours le 5 Octobre, de ſix millions ; & comme le lendemain 6, l'Aſſemblée Nationale décréta le don patriotique, & qu'elle s'en remit au Roi, par l'article 19 de ſon décret, du ſoin de prendre avec la Caiſſe d'Eſcompte ou avec des Compagnies de Finance, tels arrangemens qui lui paroîtroient convenables, afin de recevoir d'elles des avances ſur le produit de la contribution patriotique, ou ſur telles autres valeurs exigibles qui pourroient être délivrées. Les Adminiſtrateurs n'ont plus héſité à fournir, ſemaine par ſemaine, juſqu'à ce jour

30 Novembre, une avance de pareille ſomme de ſix millions ſur des billets d'un Adminiſtrateur du Tréſor Royal, à l'échéance du 31 Décembre prochain, appuyés ſur des bordereaux de la contribution patriotique. Il leur a été remis de pareils bordereaux pour les dix-huit millions fournis les 24 Septembre & 5 Octobre; & ils ont rétabli au Tréſor Royal les bordereaux de l'Emprunt de quatre-vingt millions dont on les avoit proviſoirement nantis.

De toutes les différentes ſommes, ſucceſſivement avancées, depuis le 4 Septembre 1788 juſqu'au 30 Novembre 1789, il reſte dû quatre-vingt-dix millions, c'eſt-à-dire que ſur cent quatorze millions de billets que la Caiſſe d'Eſcompte a en émiſſion, il y en a eu quatre-vingt-dix fournis pour l'Etat, ſavoir, vingt-quatre avec l'approbation particuliere du Roi, douze ſur celle du Comité des Finances, & cinquante-quatre d'après le décret de l'Aſſemblée Nationale du 6 Octobre dernier.

Tel eſt le tableau fidele de la ſituation de la Caiſſe d'Eſcompte, tel eſt l'expoſé auſſi fidele de la conduite de ſes Adminiſtrateurs. Leur reprocher, d'après cet expoſé, des Arrêts de ſurſéance qu'ils n'ont jamais ſollicités, dont ils ne ſe ſont prévalus qu'en partie, n'eſt-ce pas reprocher à l'Etat ſon impuiſſance? n'eſt-ce pas

forcer

forcer les Adminiſtrateurs à déclarer que c'étoit l'Etat qui eût été en banqueroute, ſi la Caiſſe d'Eſcompte ne l'eût ſecouru de ſon crédit?

Que par un moyen quelconque on faſſe rentrer dans les coffres de la Caiſſe d'Eſcompte les quatre-vingt-dix millions de ſes billets fournis pour les beſoins de l'Etat, dès l'inſtant elle reprendra ſes paiemens à Bureaux ouverts, elle ſoldera juſqu'au dernier de ſes billets; & pour opérer cette liquidation, elle ne demande que le temps phyſiquement néceſſaire à ſes Caiſſiers pour faire le décompte de tous les porteurs qui ſe préſenteront.

On n'eſt pas mieux fondé à reprocher aux Adminiſtrateurs d'avoir négligé les moyens de remplacer le numéraire de leur Caiſſe. Les traités paſſés avec le Correſpondant de la Banque d'Eſpagne, les achats de piaſtres qu'ils ont fait faire dans les différens ports de France & de l'Etranger, les juſtifient bien de cette inculpation; dans l'eſpace de quinze mois, ils ont répandu ſur la place cent cinquante-huit millions de numéraire, ſur lequel ils en ont fait fabriquer plus de ſoixante. Cette opération les a conſtitués dans une dépenſe conſidérable; ils ne l'ont jamais regrettée; pouvoient-ils faire un meilleur emploi de l'eſcompte que le Tréſor Royal leur avoit paſſé ſur les trente millions de reſcriptions

& assignations négociées, les mois de Septembre & d'Octobre 1788 ?

Imputer à la Caisse d'Escompte la chute des changes, sous prétexte qu'elle est la cause de la rareté du numéraire, c'est avancer un paradoxe pour lui supposer des torts.

La disette accidentelle du numéraire, dès qu'elle ne détermine pas un changement dans le titre des monnoies, n'influe que médiocrement sur le prix des changes. Ce prix, qui est véritablement une compensation momentanée des monnoies de deux pays, en raison de leurs dettes réciproques, est toujours fixé à l'avantage de la Nation, ou de la place de commerce créanciere.

La France a extrait de l'Etranger, pendant le courant de cette année, une quantité considérable de bleds, tous payables dans Paris. Les révolutions que cette Ville a éprouvées ont éloigné, non seulement les Etrangers, mais encore ses plus riches habitans qui dépensent au dehors, ce qu'ils dépensoient précédemment dans la Capitale. Par une suite de ces révolutions, Paris a beaucoup moins exporté que les années précédentes ; les circonstances ont augmenté ses importations ; ainsi Paris, devenu débiteur, tandis qu'il étoit autrefois créancier, a dû avoir un change désavantageux.

Au lieu d'en accuser la Caisse d'Escompte,

on peut, d'un mot, ménager un changement assez prompt. Qu'on réveille le patriotisme en faveur de nos Manufactures, elles occuperont un nombre considérable de Citoyens de tous les âges, elles reprendront un nouveau lustre ; tout François se fera un point d'honneur de préférer les ouvrages des Fabriques Nationales, dans tous les genres, à ceux des Fabriques Etrangeres ; dès-lors l'Etat cessant d'être tributaire de l'Etranger pour des sommes considérables, profitera d'une balance de commerce avantageuse ; quelle circonstance fut plus heureuse que celle du moment pour opérer une pareille révolution ?

Quant à la rareté du numéraire, ce n'est point à la Caisse qu'il faut l'imputer ; les événemens extraordinaires & imprévus, arrivés depuis cinq mois, ont pu y contribuer ; mais les principales, les plus essentielles causes de cette rareté, ce sont les inculpations injustement faites à la Caisse & à ses Administrateurs ; ce sont ces clameurs inconsidérées par lesquelles on a annoncé que la Nation paye, que la Caisse ne paye pas, & qu'elle est en banqueroute.

La Nation paye ! avec quoi paye-t-elle ? avec des billets de la Caisse. Qui les lui a fournis ? la Caisse. Que doit-elle à la Caisse ? cent soixante millions. Combien la Caisse a-t-elle de billets en circulation ? pour cent quatorze mil-

lions. Sur ces cent quatorze millions, qu'a-t-elle fourni à la Nation depuis qu'elle n'a pas eu d'autre reſſource ? quatre-vingt-dix millions.

La Nation qui a ſanctionné la dette publique, la Nation qui a proſcrit le mot de banqueroute, doit donc quarante-ſix millions au-delà des 114 millions de billets que la Caiſſe a mis en émiſſion : la Caiſſe a d'ailleurs en portefeuille un actif de cinquante-ſix millions ; ainſi ſa banqueroute eſt impoſſible, tout le monde le ſait.

Cependant ces clameurs, ces mots de banqueroute ſi ſouvent répétés, étonnent, frappent, donnent des inquiétudes & de la méfiance ; chacun s'empreſſe de réaliſer, l'argent ſe reſſerre, & l'agiotage commence.

Qu'on faſſe renaître la confiance : qu'on protège tous les moyens de la provoquer : qu'on aſſure les beſoins du moment, qui ne peuvent être retardés ſans le plus grand péril : qu'on donne enſuite un gage aux Créanciers & aux Capitaliſtes, en s'occupant des moyens d'élever les recettes à la hauteur des dépenſes, alors le numéraire reparoîtra avec abondance.

De toutes les autres inculpations faites à la Caiſſe d'Eſcompte, ou à ſes Adminiſtrateurs, une ſeule ſemble exiger une réponſe.

L'Article XIX des Statuts veut qu'il ne ſoit

rien eſcompté à plus de quatre-vingt-dix jours. L'Arrêt du 18 Février 1787, n'a étendu ce terme qu'à cent quatre-vingt-dix jours ; les reſcriptions eſcomptées au Tréſor Royal les 4 Septembre & 16 Octobre, étoient au terme de douze mois, par conſéquent les Adminiſtrateurs ont été infideles à leurs Statuts.

Mais d'abord cette inculpation, faite par tout autre que les Actionnaires, ceſſe d'en être une. Quant aux Actionnaires, on leur a rendu compte de cette opération ; ils l'ont approuvée.

Si cette approbation eût éprouvé quelque difficulté, on leur auroit dit que la premiere Loi, la plus impérieuſe impoſée à tout Adminiſtrateur, eſt de ſauver l'Etabliſſement qui lui eſt confié ; on auroit mis enſuite ſous leurs yeux la ſituation critique de l'Etat, à l'époque de la retraite du principal Miniſtre des Finances ; une création de billets du Tréſor Royal, un diſcrédit abſolu, une banqueroute certaine, qui entraînoient la ruine de la Caiſſe d'Eſcompte, en ce que non ſeulement les ſoixante-dix millions dépoſés à titre de cautionnement étoient compromis, mais encore ſon porte-feuille.

L'Etat devoit payer à cette époque un ſémeſtre de rentes viageres & perpétuelles ; les Etrangers, pour s'en procurer la rentrée, avoient fourni des traites ſur leurs Correſpondans, dont

la proviſion étoit fondée ſur le rembourſement prochain des rentes. Ces traites avoient preſque toutes été négociées à la Caiſſe : or ſi l'Etat qui, en derniere analyſe, étoit le véritable débiteur de ces traites, avoit fait banqueroute, elles n'euſſent pas été acquittées.

On auroit rappelé encore aux Actionnaires la confiance qu'inſpira le retour de M. Necker, la convocation décidée des Etats-Généraux, & l'eſpoir regardé comme certain d'un avenir heureux, pourvu qu'on ſoutînt l'Etat juſqu'au moment où cette auguſte Aſſemblée pourroit commencer ſes Séances. On leur auroit dit que l'opération des 4 Septembre & 16 Octobre, ſollicitée par le Roi, n'étoit même enviſagée dans les premiers temps que comme proviſoire; ſi en effet, comme on devoit l'eſpérer, la confiance & le crédit ſe fuſſent entiérement rétablis, le Tréſor Royal eût retiré les trente millions de reſcriptions & aſſignations, & au fur & à meſure de ſes beſoins; il les auroit placées chez les faiſeurs de ſervices, comme il l'avoit toujours fait avant l'Arrêt déſaſtreux du 16 Août 1788. Enfin, on auroit obſervé que cette opération a été communiquée aux Commiſſaires nommés par les Actionnaires au mois de Janvier 1789; qu'elle l'a été aux quatre nouveaux Adminiſtrateurs qui ſont entrés en exercice à cette époque; qu'elle l'a

été aux Commiſſaires nommés à l'Aſſemblée tenue le mois de Juillet dernier.

Dans cet état, les Actionnaires n'euſſent pu qu'approuver la conduite prudente de leurs Adminiſtrateurs ; pouvoit-on leur faire un crime de n'avoir pas prévu, lorſqu'ils ſauvoient leur Etabliſſement, lorſqu'ils aſſuroient la rentrée des ſoixante-dix millions dépoſés, que des diviſions intérieures retarderoient pendant trois mois les opérations de l'Aſſemblée Nationale ? Pouvoit-on leur faire un crime de n'avoir pas prévu les révolutions des 23 Juin, 12 & 14 Juillet, & la diminution des impôts qui en a été la ſuite ? Pouvoit-on leur faire un crime de n'avoir pas prévu que l'Aſſemblée Nationale, qui a tenu ſa premiere Séance les derniers jours d'Avril, n'auroit pu encore, à l'époque du premier Décembre, par l'importance & la multiplicité des matieres qu'elle a traitées, s'occuper que proviſoirement de la partie des Finances ? Il n'a été en effet rendu qu'un décret relatif aux beſoins preſſans & journaliers ; & ce décret c'eſt celui du 6 Octobre, qui autoriſe le Roi à faire fournir des avances par la Caiſſe d'Eſcompte ſur le produit de la contribution patriotique. En exécution de ce décret, cet établiſſement a avancé ſoixante-ſix millions ; l'intérêt en a été fixé à quatre &

324 pt. 2

demi & à quatre pour cent, & celui des assignations & des reſcriptions négociées les mois de Septembre & d'Octobre 1788, n'a pas excédé cinq pour cent.

Telle eſt la double poſition des Adminiſtrateurs ; ils peuvent dire avec raiſon aux Actionnaires : Nous avons ſauvé votre Etabliſſement qui étoit dans le plus grand péril à la fin de l'année 1788. Ils peuvent dire à l'Aſſemblée Nationale : Nous avons conſidérablement fait diminuer les frais de ſervice qui, dans des temps heureux, coutoient ſix pour cent, & huit dans les temps critiques. Nous avons de plus ſauvé la banqueroute inévitable de l'Etat, banqueroute que vous avez ſolennellement proſcrite ; & ſous ce rapport, nous avons pu nous écarter de nos Statuts, parce que le ſalut du Peuple eſt la premiere, la plus impérieuſe & la plus ſainte des Loix.

FIN.

De l'Imprimerie de CLOUZIER, rue de Sorbonne.